

Berne, le 4 décembre 2023

Session d'hiver 2023 : recommandations d'AvenirSocial

Mesdames les Conseillères aux Etats, Messieurs les Conseillers aux Etats,

Toutes nos félicitations pour votre élection au Conseil des Etats !

Nous souhaitons profiter de l'occasion pour vous présenter AvenirSocial et vous montrer la diversité du travail social, de ses professionnel·le·s et de ses bénéficiaires, qui pourraient être concerné·e·s par les décisions que vous prendrez dans le cadre de cette 52^e législature qui s'ouvre.

Notre mandat

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Notre engagement

En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale. En ce sens, nous nous engageons au niveau fédéral afin de lutter efficacement contre la pauvreté.

Nos revendications politiques

Nous plaçons pour une **stratégie globale qui permette aux personnes dans la précarité de s'en sortir de manière autonome** et de participer pleinement à la vie sociale, politique et économique. Il faut pour cela un État social fort, apportant des prestations dignes en cas de nécessité. Citons par exemple notre revendication en faveur d'une **base contraignante, au niveau national, pour la couverture des moyens de subsistance**. Car actuellement, c'est le lieu de domicile qui détermine si et dans quelle mesure une personne en situation de détresse (financière) recevra de l'aide.

Nous alertons également depuis des années sur la **lacune persistante et croissante de professionnel·le·s qualifié·e·s dans le travail social** et nous indiquons où se situe le potentiel d'amélioration. La reconnaissance insuffisante du travail social s'exprime par de mauvaises conditions de travail, des salaires bas et un personnel non formé. Nous voyons par exemple un **potentiel d'amélioration dans la loi sur le travail**, qui stipule que les assistant·e·s sociales·aux sont exclu·e·s de ces dispositions légales – ce qui conduit dans la pratique à des conditions de travail précaires et peu attractives, notamment avec les services de nuit et de piquet.

Sur notre site web, vous trouverez ici nos [recommandations sur les objets traités lors des précédentes sessions du Parlement fédéral](#).

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute précision et nous nous réjouissons de vous rencontrer bientôt au Palais fédéral !

Meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale